



9eme Championnat du Monde Jeunes de Pêche à la Mouche organisé par la FIPS-Mouche et Symposium de Conservation du 3 au 9 Août 2010 à Liptovsky Mikulas, Slovaquie

Modifications du règlement

La Fédération Internationale de Pêche Sportive à la Mouche (FIPS-Mouche) a désigné la SLOVAQUIE comme pays d'accueil des 9eme Championnat du Monde jeunes de Pêche à la Mouche ainsi que du Symposium de conservation qui se tiendra dans ce pays à Liptovsky Mikulas . Ces modifications du règlement 2009 s'appliquent aux compétitions organisées par la FIPS Mouche :

Article 2 : Informations générales

2.2 ajout : cinq manches se dérouleront en rivière, pêche de la rive avec wading permis. La rotation des groupes est contenu en **Annexe A**.

Article 9: Pêche à partir de la rive

9.3. Ajout: les lots sur la rivière auront une moyenne de 200 mètres avec une zone tampon de 10 mètre de chaque côté.

Ajout Nouveau 9.6: Le wading en rivière est autorisé dans toutes les manches et les cuissardes sont autorisées.

Article 11: Durée des événements marquant les manches

11.3 ajout la pêche aura lieu pendant les horaires suivants :
de 9.00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Ajout nouveau 11.4: toutes prises pendant les manches se feront sur le principe du prendre et relacher (catch and release)

Article 22: prendre soins des prises (poissons)

22.1; Ajout : pour qu'un poisson soit comptabilisé, le compétiteur ne devra pas le toucher avant la mesure.

22.4. ajout, dans le cas rare d'un différend concernant l'admissibilité d'un poisson , celui-ci devra être tué, si cela s'avère nécessaire à la preuve.

Article 24: Poissons Réglementaires (comptabilisés)

Ajout nouveau 24.4 : Pour mesurer sa prise : La mesure sera faite du bout du nez à la fin de la partie la plus longue de la queue. Les Espèces comptabilisées:

Rivières : Truite Brune (*Salmo trutta trutta morfa fario*),
Truite de lac (*Salmo trutta morfa lacustris*)
Truite arc en ciel (*Oncorhynchus mykiss*),
Saumon de fontaine (*Salvelinus fontinalis*)
Ombre commun (*Thymalus thymalus*)
Huchon du Danube (*Hucho hucho*)

Ombre commun (*Thymalus thymalus*)
Chacune des espèces fera l'objet d'une illustration
Tac : taille autorisée de capture 180 mn

Article 29: Les epuisettes

29.3. Ajout nouveau: Les compétiteurs devront être munis de leur propre épuisette.

Annex A: Matrice des rotations

Secteurs		Manches de Compétition 05-07 Août 2010					
		1. Jeudi matin 09.00-12.00	2. Jeudi après midi 15.00-18.00	3. vendredi matin 09.00-12.00	4. vendredi après-midi 15.00-18.00	5. Samedi matin 09.00-12.00	6. Samedi après- midi 15.00-18.00
I	Bela	D	E	B	C	libre	A
II	Vah 1	C	B	Libre	A	E	D
III	Vah 2 upper	B	C	A	libre	D	E
IV	Poprad 1	libre	A	E	D	C	B
V	Poprad 2 lower	A	libre	D	E	B	C